

Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire

Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire (IBODE)

Présentation

La mise en œuvre de la formation conduisant au DE d'infirmier de bloc opératoire, s'inscrit dans la continuité du processus d'universitarisation des dispositifs de formation en santé. L'Université de Strasbourg, et plus particulièrement la faculté de médecine maïeutique et science de la santé, souhaite répondre aux termes du décret du 27 avril 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire et à l'attribution du grade master.

Naturellement cette formation intègre ainsi le département universitaire des sciences infirmières (DUSI) créé en 2022 au sein de la faculté de médecine maïeutique et des sciences de la santé et dans la même dynamique que les formations infirmières et de spécialités précédemment intégrées :

- Formation conduisant au DE d'infirmiers anesthésistes
- Formation conduisant au DE d'infirmière puéricultrice, par voie d'expérimentation
- Formation conduisant au DE d'infirmier en pratique avancée

Dans la continuité du diplôme d'État d'infirmier au grade de licence, la formation d'infirmier de bloc opératoire (IBODE) s'inscrit depuis septembre 2022 dans une logique universitaire en proposant une formation par blocs de compétence dont la certification est sanctionnée par la délivrance, par l'université, d'un diplôme d'état d'infirmière de BO valant grade master.

La formation est envisagée comme un parcours en deux ans, soit quatre semestres de formation.

Objectifs

Un Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'État (IBODE) est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Il prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel.

Dans son champ de compétences, L'IBODE met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies.

Compétences acquises à l'issue de la formation :

- 1 - Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- 2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
- 3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
- 4- Organiser et coordonner les activités de soins infirmiers liées au processus péri-opératoire
- 5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- 6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- 7 - Former et informer les professionnels et les apprenants
- 8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- 9 - Évaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaire.

Insertion professionnelle

Le métier d'infirmier de bloc opératoire est aujourd'hui un métier en forte tension. Le déficit en infirmier de bloc opératoire est un état de fait partagé par tous les établissements qui comportent des plateaux techniques interventionnels à l'échelle du territoire local, régional et national. Il en découle un fort taux d'employabilité :

- Insertion : Sources enquête OREF Grand Est 2019
- Peu de variabilité sur les 4 dernières années.

Composante	<ul style="list-style-type: none"> • Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
Langues d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Français
Durée	2 ans
Formation à distance	Non, uniquement en présentiel
Régime d'études	<ul style="list-style-type: none"> • FI (Formation initiale) • FC (Formation continue)
Niveau RNCP	Niveau 7
RNCP	<ul style="list-style-type: none"> • RNCP37228 : Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire
Stage	Non prévu
Stage à l'étranger	Non prévu
Alternance	Non

Aménagements pour les publics ayant un profil spécifique

Des aménagements sont possibles sous réserve du respect des modalités transmises par la Direction et faisant l'objet d'une validation par la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

- 100 % des jeunes diplômés sont présents sur le marché de l'emploi.

Les + de la formation

La formation théorique représente un volume de 1050 heures (sur une base de 30h par semaine de cours) et crédite 73 ECTS /120 au total sur les 2 ans de formation. Chaque unité d'enseignement est portée par un binôme de référents composé d'un formateur permanent de l'institut et d'un référent universitaire ou d'un professionnel justifiant d'une expertise.

La formation clinique en milieu professionnel représente un volume de 1645 heures (sur une base de 35 heures par semaine) et crédite 47 ECTS / 120 au total.

Pour aider l'étudiant dans le déroulement de son projet de formation, différents outils sont mis à sa disposition dont :

- le centre de documentation du CFPP
- le portfolio et son mode d'emploi
- la possibilité de prendre rendez-vous avec un membre de l'équipe pédagogique
- un entretien de suivi pédagogique individuel post stage
- des fiches synthétiques de présentation des lieux de stage
- une plateforme numérique institutionnelle pour la transmission des informations
- une salle de simulation recréant le contexte d'une salle d'opération
- du matériel de simulation diversifié : simulateurs procéduraux, consommables...

Critères de recrutement

La formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire est accessible aux infirmiers diplômés d'État (article 8 de l'arrêté du 27 avril 2022). Par dérogation, peuvent être admis à suivre la formation :

- dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'institut les titulaires du diplôme de sage-femme, les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales, les titulaires d'un diplôme d'État infirmier et d'un diplôme reconnu au grade master (article 14 de l'arrêté du 27 avril 2022)
- dans la limite de 5 % de l'effectif de première année des personnes titulaires d'un diplôme étranger d'infirmier ne permettant pas d'exercer en France (article 15 de l'arrêté du 27 avril 2022).

Prérequis obligatoires

Les modalités d'admission en formation sont décrites dans le Titre II de l'arrêté du 27 avril 2022.

La sélection des candidats est organisée par les instituts autorisés pour dispenser cette formation conformément aux dispositions de l'article R.4383-2 du Code de la Santé Publique, sous le contrôle du directeur général de l'agence régionale de santé territorialement compétente.

En fonction des profils des candidats, les épreuves de sélection peuvent comprendre une sélection sur dossier d'admissibilité et/ou un entretien individuel d'admission.

Programme des enseignements

Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire (IBODE)